



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le
jeudi 5 octobre 2017 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 19h30.**

Étaient présents : Mmes Brigitte Kenny
Antoinette Boilard-Lord
M. Roger McGrath

Étaient absents : Mme Chantal Lebel
MM. Jules Ferland
David Ferguson

Quorum : le quorum est constaté.

M. François Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2017 - 10 - 012 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. PAARRM – travaux complémentaires
4. Programmation TECQ – centre d'interprétation
5. Dossier coupes abusives
6. Ententes sentiers pédestres
7. Surplus accumulés affectés
8. Frais de déplacement François Boulay
9. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par Mme Antoinette Boilard-Lord
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le jeudi 5 octobre 2017
soit accepté tel que présenté.

2017 - 10 - 013 Période de questions

Aucun contribuable n'est présent.

Résolution n° 2017 - 10 - 014 PAARRM – travaux complémentaires

CONSIDÉRANT l'enveloppe restante dans le cadre du Programme d'aide à
l'amélioration du réseau routier municipal disponible pour la
municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE des travaux complémentaires d'amélioration sur les chemins municipaux soient
effectués pour un montant maximal de 1 000,00 \$.

Résolution n° 2017 - 10 - 015 Programmation TECQ – centre d'interprétation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est a pris
connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la
contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la
taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les
années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

2017 - 10 - 016 Dossier coupes abusives

Le dossier des coupes abusives se finalise à la MRC d'Avignon.

Résolution n° 2017 - 10 - 017 Ententes sentiers pédestres

CONSIDÉRANT QUE les ententes de droit de passage des sentiers pédestres de la municipalité du canton de Ristigouche Sud-Est avec Mme Suzanne Lavoie, propriétaire des terrains sur lesquels se situent ces sentiers sont arrivées à échéance au 30 septembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est accepte la prolongation de ces ententes jusqu'au 31 décembre 2017 ;

QUE dans le cas où Mme Suzanne Lavoie refuse cette prolongation ; la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est procède à la fermeture de ces sentiers au public et en fasse la publicité nécessaire auprès des utilisateurs.

Résolution n° 2017 - 10 - 018 Surplus accumulés affectés

CONSIDÉRANT les résolutions n° 2016-12-020-1 et 2016-12-020-2 en date du 12 décembre 2017 affectant un montant total de 50 982,00 \$ du surplus accumulé non affecté au fonds de Solidarité Ristigouche ;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2016-12-024 affectant un montant total de 59 462,00 \$ du surplus accumulé non affecté au budget 2017 de la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est ;

CONSIDÉRANT QU' il est prévisible que la campagne de Solidarité Ristigouche atteindra son objectif de financement durant le mois d'octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte de cet objectif rend ces affectations de précaution inutiles ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE ces montants soient réattribués aux surplus non affectés de la municipalité.

Résolution n° 2017 - 10 - 019 Frais de déplacement François Boulay

CONSIDÉRANT le rapport de dépenses de M. François Boulay, maire, pour les mois d'août et septembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Antoinette Boilard-Lord
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE ces frais de déplacement soient acceptés et remboursés à M. Boulay.

Résolution n° 2017 - 10 - 020 Levée de l'assemblée

À 20h50, Mme Brigitte Kenny propose de lever la séance.
Accepté.

François Boulay
Maire

Hervé Esch
Directeur général,
secrétaire-trésorier
